

# **Rapport d'Enquête publique sur le SAGE Evre-Thau-St-Denis**

## **ANNEXE 3**

### **Compte rendu de la journée du 21/04/2017**

#### **I - Visite de terrain**

##### **Plan d'eau de Jallais**

Exemple de plan d'eau qui contribue à une rupture de la continuité écologique en raison de son barrage de retenue et au déficit quantitatif en eau en période d'étiage par l'évaporation sachant que celui-ci n'a qu'une activité touristique. M. J.R.Gachet, président de la C.L.E., nous indique que le réaménagement de ce plan d'eau sera prioritaire afin que les collectivités territoriales donnent l'exemple aux agriculteurs et particuliers.

##### **L'Evre à Trémentines**

Exemple de tête de bassin. R.Chaussis nous indique la contribution fondamentale des micros-affluents dans la qualité de l'eau et par conséquent écologique. M.L.Clochard, vice-président du SMiB et conseiller municipal délégué de Trémentines, indique que les travaux à réaliser ici sont essentiellement de l'entretien des berges afin de faciliter l'écoulement.

##### **Le Beuvron à Andrezé**

Ici, R.Chaussis nous montre les travaux d'aménagement réalisés par le SMiB qui montre l'exemple d'un ruisseau en bon état écologique. Des petits radiers où l'eau passant en dessous se refroidit et est filtrée et l'eau passant au dessus s'oxygène, entrecoupée de linéaire de quelques mètres d'eau plus calme et plus profonde colonisé par les poissons.

##### **Retenue d'irrigation de St-Paul à Beaupréau**

cf. document remis par R.Chaussis en annexe

##### **Chaussée du Vieux Bourg à Notre Dame du Marillais**

R.Chaussis nous montre ce qu'est l'Evre sur les derniers kilomètres : une étendue d'eau sans courant perceptible. Sur le site de ND du Marillais, une solution envisageable serait de détourner la rivière par l'ancien passage du moulin afin de rétablir une continuité écologique tout en préservant le plan d'eau pour des raisons touristiques. Cela nécessiterait un réglage fin des débits entre les deux bras de la rivière.

##### **Les portes de la Thau**

Ces portes sont fermées en cas de crue de la Loire afin d'éviter l'inondation du bassin de la Thau par remontée des eaux. En régime normal, elles restent ouvertes. Cette situation conduit quasi-systématiquement à un assèchement chaque été. R. Chaussis

nous indique qu'un fonctionnement plus fin est prévu dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE afin de garantir un minimum d'écoulement du ruisseau.

### **Vallée de la Thau**

cf. document remis par R.Chaussis en annexe

### **Ruisseau des moulins**

cf. document remis par R.Chaussis en annexe. Rencontre de monsieur A.Grimault, maire délégué de la Pommeraye, agriculteur retraité, qui nous fait part de la prise de conscience du monde agricole de la nécessité de mieux utiliser l'eau et la préserver.

### **Bassin de la Jouselinière**

cf. document remis par R.Chaussis en annexe

## **II - Question/réponses avec R. Chaussis**

### **G.Binel :**

- ***Sur le rapport de présentation:***

Les masses d'eau sont difficiles à trouver. *Voir tableau annexe2 du rapport d'évaluation environnementale.*

Page 28 : les dates de consultation semblent ne pas correspondre à la date de validation ? *La validation du projet par la CLE le 6 octobre n'intègre que les remarques du Comité de Bassin, du COGEPOMI, des collectivités territoriales et des chambres consulaires, la consultation s'est poursuivie jusqu'en janvier 2017 par l'Autorité Environnementale.*

Demande de précision sur le contrat territorial: Il est signé entre l'agence l'eau et la CLE, pour une durée de 5 ans et concerne surtout la programmation budgétaire.

- ***Sur la consultation et le bilan:***

Le point des zones humides soulevé par la MRAE a-t-il été bien pris en compte? *Les inventaires seront confortés dans les PLU.*

Page 17, il est fait état de collectif; de quoi s'agit-il? *Il s'agit des observations diverses recueillies lors des réunions.*

- ***Sur le règlement:***

Ce dernier s'oppose au tiers. Qui contrôle ? *La police de l'eau*

- ***Sur le rapport d'évaluation environnementale:***

Demande d'explications sur le tableau en annexe 2. *Réponses fournies*

- ***Sur le PAGD:***

Question sur l'impact des assainissements: *les communes nouvelles vont revoir leur zonage d'assainissement.*

Les associations de pêche ont-elles été consultées? *Oui*

**V. de Kerret :**

- *Quelle est la compétence du SMIB pour la mise en œuvre du SAGE ?*

R. Chaussis doit transmettre l'arrêté préfectoral validant le périmètre du SAGE intégrant Chalonnes/Loire et qui assoit la compétence du SMIB dans la mise en œuvre du SAGE.

- *Un manque de preuve de concertation avec le public apparaît dans le dossier.*

R. Chaussis indique l'absence de réunion publique et nous indique qu'il est difficilement envisageable de rencontrer le public sur un sujet aussi pointu techniquement et qui ne concerne pas directement les personnes rencontrées. Il n'a pas été établi de P.V. des rencontres avec les différents acteurs (élus, agriculteurs à impliquer, institutionnels ou professionnels). Il fournit les « Au fil de l'eau » du SMIB qui traitent du SAGE et nous fournira une copie de l'article dans « L'Anjou agricole ». Il reconnaît l'importance d'une communication à construire avec les habitants dans les réalisations futures.

**JL. Hochart : Sur le rapport d'évaluation environnementale**

- *Page 26*

R. Chaussis indique qu'en cas de franchissement de seuil d'un point nodal sur la Loire en aval, les consignes s'appliquent en l'absence de point nodal sur le bassin du SAGE. Il indique par ailleurs que des consignes d'alertes sont émises sur le bassin bien avant qu'un seuil soit dépassé sur la Loire, ce qui n'arrive qu'exceptionnellement.

- *Tableau page 90*

Les chiffres indiqués dans le tableau correspondent au nombre de masses d'eau répartis selon les critères. Le total de chaque ligne est égal à 10.

- *Affichage*

Finalement, la SMIB a abandonné l'idée de faire une communication sur la voie publique et ne proposera aux 53 communes déléguées ou non un affichage complémentaire dans les panneaux d'affichage municipaux.

### III - Réunion de commission

Le contrôle de l'affichage officiel dans les 17 mairies sera réalisé par G. Binet et JL. Hochart la semaine prochaine selon une répartition proposée par G.Binet.

Le contrôle de l'affichage complémentaire sera réalisé à l'issue de la première permanence le 09/05 selon une répartition proposée entre les membres de la commission.

G.Binet incite la commission à aller voir le dossier du SAGE Authion sur le site de la préfecture pour faire une comparaison entre les dossiers.

La commission n'envisage pas à ce jour d'organiser de réunion publique mais sera vigilante sur l'affichage complémentaire et se réserve la possibilité de contacts individuels ou collectifs pendant l'enquête.

L'échéancier proposé par Georges est validé et complété :

Les trois prochaines réunions de la commission se tiendront chez Véronique :

- Point d'étape le 30/5 à 14h30
- Réunion P.V. de synthèse le 15/6 à 14h30
- Réunion de bouclage final du rapport le 10/7 à 14h30

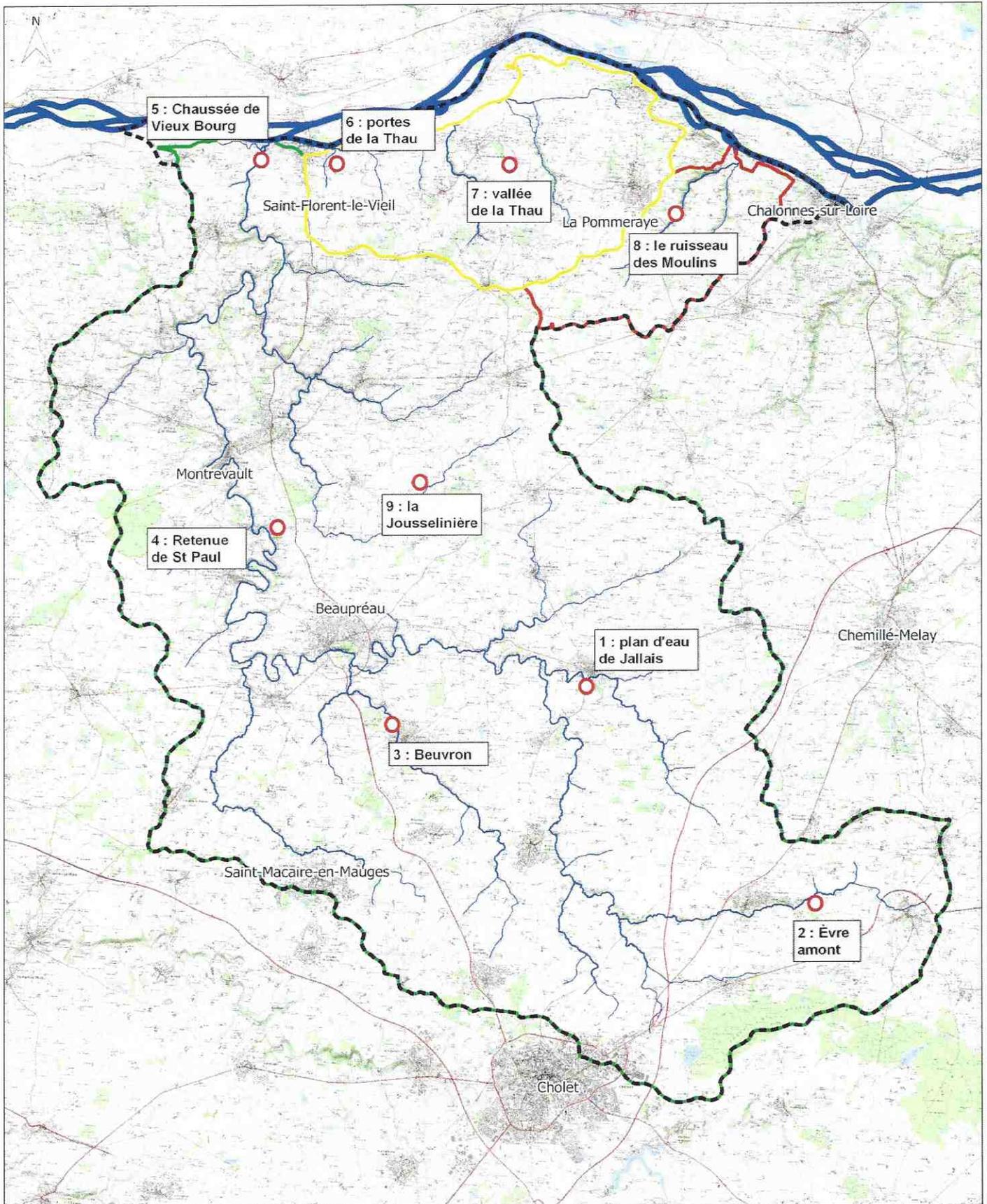
La remise du rapport est prévue le 12/7 au matin.

Il est convenu que chaque CE fasse un rapport succinct à l'issue de la permanence qu'il aura tenue.

La répartition de rédaction du rapport est validée en intégrant la prise en compte de l'avis de la Chambre d'Agriculture intégralement par Véronique.

XXX

# Visite terrain du 21 avril 2017 - SAGE Èvre - Thau - St Denis



▬ Périimètre du SAGE

## Bassin versants

- Thau
- St Denis
- Èvre

0 5 10 km

Réalisation : SMiB - Sources : IGN/Scan25, AELB/BD CarThagE

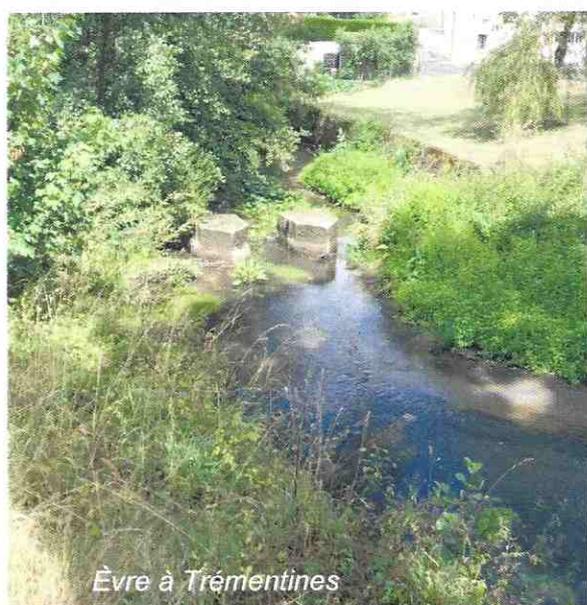
### Site n°1 : Le plan d'eau de Jallais sur le Montatais

Il s'agit d'un plan d'eau communal, situé sur cours d'eau. Il en ressort une problématique de réchauffement de l'eau, modification des écoulements, rupture de continuité écologique. Des travaux de déconnexion sont envisagés à moyen terme.



### Site n°2 : L'Èvre à Trémentines

Ou quand l'Èvre n'est encore qu'un petit ruisseau... La problématique des têtes de bassin versant prend ici tout son sens.



### Site n°3 : le Beuvron à Andrezé

Le Beuvron est un affluent de l'Èvre assez représentatif du bassin versant. Il s'agit d'une portion du ruisseau qui n'a pas été modifiée et qui montre donc un faciès naturel.



### Site n°4 : retenue d'irrigation de St Paul à Beaupréau

Cette retenue a été construite en 2006, suite à l'arrêt des pompages estivaux dans l'Èvre. La problématique de gestion quantitative est très importante sur le territoire avec une activité d'irrigation qui représente plus de 95% des prélèvements. Seuls les prélèvements hivernaux (novembre-mars/avril) sont autorisés pour le remplissage des plans d'eau ; cependant, les plans d'eau implantés sur cours d'eau ont quand même un impact très important en été (évaporation et réchauffement, baisse du plan d'eau entraînant une rupture d'écoulement, etc.).



### Site n°5 : La chaussée de Vieux Bourg à Notre Dame du Marillais

Il s'agit d'une ancienne chaussée de moulin comme il en existe beaucoup sur l'Èvre. C'est le premier obstacle en remontant de la Loire. Elle modifie de manière fondamentale le fonctionnement de l'Èvre sur 4 km.



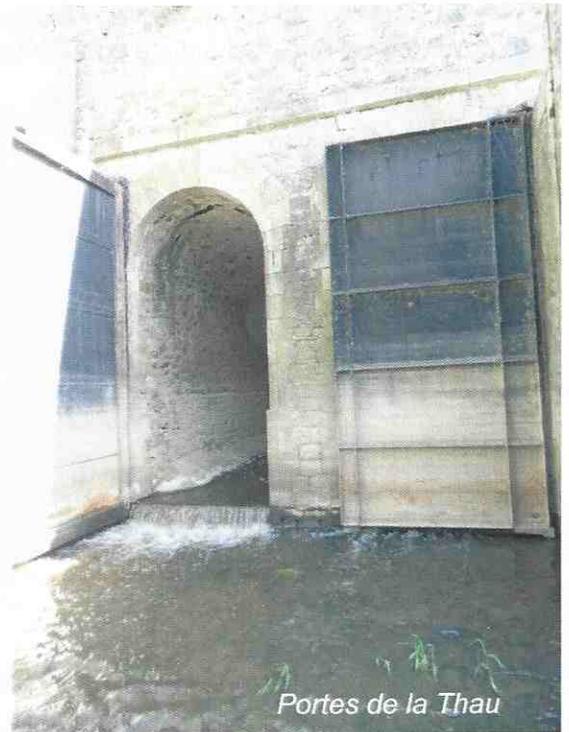
**Site n°6 : Les portes de la Thau au Pont de Vallée  
(St Florent le Vieil)**

La confluence de la Thau avec la Loire a la particularité de comporter un dispositif de portes au niveau de la digue. Celles-ci ont pour objet de gérer les entrées et sorties d'eau dans la Thau. Elles constituent également un obstacle...

**Site n°7 : vallée de la Thau**

Point de vue sur le fond de vallée de la Thau, faisant partie intégrante du site Natura 2000 de la Vallée de la Loire et montrant un paysage plat de prairie et de bocage. Il s'agit d'un ancien bras de Loire dont l'alimentation amont est coupée.

Ses affluents s'apparentent à ceux de l'Èvre ; ils ont cependant subi beaucoup de travaux de modification et de création de plans d'eau.



*Portes de la Thau*



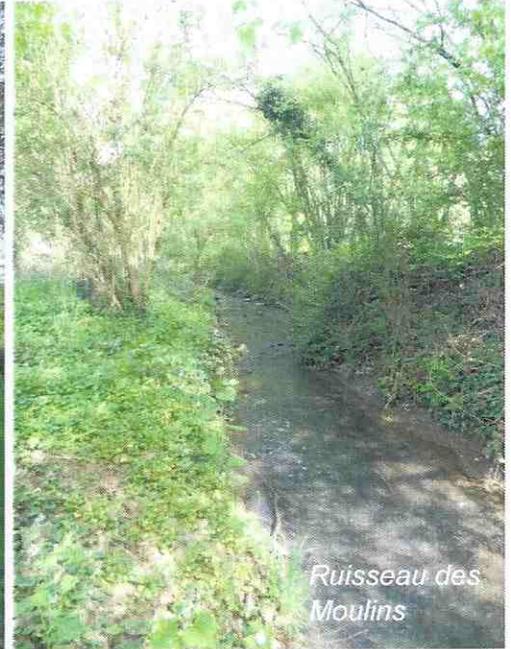
*Ruisseau du Veillon  
au Mesnil en Vallée*



*La Thau au Mesnil en Vallée*

### Site n°8 : Le ruisseau des Moulins à la Pommeraye

Bras principal du bassin du St Denis, le ruisseau des Moulins présente une morphologie assez peu modifiée et des pentes importantes. De nombreux plans d'eau sont présents sur ses abords.



### Site n°9 : Le bassin de la Jouselinière

Ce secteur présente un bocage très dégradé, que l'on peut retrouver ailleurs sur le bassin. Il en résulte de nombreux désagréments (accélération des écoulements, entrainement de particules polluantes, de sédiments, etc.), et notamment des crues importantes pouvant occasionnellement provoquer une inondation de quelques maisons dans le bourg.

